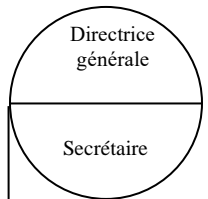


**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***



Le 12 juin 2020

Rapport de la décision prise ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

CESSION D'UN TERRAIN DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE À LA COMMISSION SCOLAIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT QU' en septembre 2017, la Commission scolaire a déposé, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), une demande en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Hyacinthe;

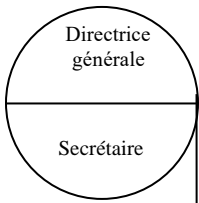
CONSIDÉRANT QU' en décembre 2017, la Ville de Saint-Hyacinthe a fait parvenir à la Commission scolaire une résolution appuyant cette demande de construction et engageant la Ville à mettre à la disposition de la Commission scolaire un terrain situé dans le Domaine sur le Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire, par la résolution C-18-06-217 du conseil des commissaires, a retenu ce terrain pour la construction de la nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QU' en juin 2019, le MEES a confirmé la construction de cette école;

CONSIDÉRANT QU' il y a maintenant lieu de procéder à la cession du terrain par la Ville de Saint-Hyacinthe à la Commission scolaire avant d'entamer les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* confie à la directrice générale les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique*
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires**

DG-20-06-78

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, accepte le projet de cession du terrain situé dans le Domaine sur le Vert par la Ville de Saint-Hyacinthe, en vue de la construction de la future école primaire; elle procède, ce jour, à la signature de l'acte de cession pour et au nom de la Commission scolaire.

Directrice générale

Secrétaire général